

## LES DÉCHETS MÉNAGERS DANGEREUX ET SPÉCIAUX

Les déchets ménagers dangereux et les déchets spéciaux sont des produits et des objets utilisés couramment au foyer, dans le jardin et pour l'automobile qui peuvent endommager l'environnement, et dans certains cas la santé, s'ils sont mal utilisés ou éliminés de manière inappropriée.

On reconnaît facilement les produits qualifiés de « dangereux » dans le cadre de ce programme au symbole figurant sur leur étiquette. Ces produits comprennent les produits ménagers courants, comme ceux qui servent à déboucher les tuyaux et à nettoyer le four, l'eau de javel, l'essence pour briquets et les produits chimiques servant à l'entretien des piscines. Ces produits sont corrosifs, inflammables, réactifs ou toxiques.

Les déchets spéciaux, bien qu'ils ne soient pas nécessairement dangereux, peuvent endommager la santé ou l'environnement s'ils sont mal manipulés. Les déchets spéciaux sont les suivants :

- peintures et enduits
- contenants sous pression et aérosols
- piles
- extincteurs d'incendie portatifs
- produits antigel
- produits pharmaceutiques
- seringues
- lampes fluorescentes
- engrais, fongicides, herbicides, insecticides ou pesticides et leurs contenants
- thermostats, thermomètres, baromètres ou d'autres appareils de mesure contenant du mercure
- filtres à huile et contenants d'huile usée
- solvants

Ces produits ne doivent servir que pour les fins prévues. Les restes de ces produits :

- **ne doivent pas être jetés à la poubelle, car ils peuvent pénétrer dans les sols où ils sont enfouis, puis dans les eaux souterraines ou superficielles;**
- **ne doivent jamais être versés dans le caniveau ou l'évier, car ils peuvent endommager le réseau d'égout municipal qui n'est pas conçu pour ces produits.**

La plupart des collectivités sont dotées de centres de dépôt de déchets dangereux ou organisent des journées spéciales de collecte des déchets dangereux. Pour en savoir plus, appelez votre municipalité ou consultez son site web.

### Le rôle de Réacheminement des déchets Ontario (RDO)

La ministre de l'Environnement a demandé à RDO, qui administre le programme de la boîte bleue financé par l'industrie, de créer un programme de réacheminement financé par l'industrie

des déchets dangereux et spéciaux provenant des logements de particuliers et des petites entreprises.

Bon nombre de ces déchets peuvent être réutilisés ou recyclés. Par exemple, on peut recycler la peinture et les diluants pour peintures, les produits antigel et les batteries d'accumulateurs au plomb, tandis que les bouteilles de propane peuvent être à nouveau homologuées.

Avec la collaboration des fabricants de produits, RDO examinera les divers types d'incitatifs, dont des incitatifs financiers, qui favoriseraient la réutilisation et le recyclage de ces déchets, les moyens d'augmenter le nombre de déchets collectés, les façons de promouvoir des pratiques exemplaires et d'encourager des techniques de réacheminement innovatrices, et la création d'un programme de sensibilisation du public.

Le programme en étapes acceptera d'abord, la peinture, les solvants, les engrais, les fongicides, les herbicides, les insecticides et les pesticides, les produits anti gel, les piles sèches jetables, les contenants sous pression et les filtres à huile usée et contenants d'huile usée. RDO doit soumettre à la ministre le plan de la première étape du programme d'ici le 31 mai 2007

### **Faits saillants**

- En 2004, 83 programmes municipaux de collecte des déchets dangereux et spéciaux desservaient une population de 11,8 millions d'habitants.
- Plus de 14 000 tonnes de déchets ménagers dangereux et spéciaux ont été récupérés en 2004, soit 9 pour cent de plus qu'en 2003 (13 000 tonnes).
- Sur la quantité de déchets récupérés en 2004, 54 pour cent (7 695 tonnes) ont été recyclés ou réutilisés. Le reste a été envoyé dans des installations autorisées à traiter ces déchets.